



---

ORDRE DU JOUR DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, À ÊTRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI, 19 AVRIL 2010 À 19 h 30.**

---

**01 - Ordre du jour**

01.01 Approbation de l'ordre du jour.

**02 – Déclaration / Proclamation**

02.01 Dépôt de la liste des changements au personnel pour le mois de mars 2010, telle que préparée par M. André Lévesque, chef de division – Ressources humaines.

**04 – Procès-verbaux**

04.01 Approuver les versions françaises et anglaises des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 18 janvier, 1<sup>er</sup> et 15 février, 1<sup>er</sup> et 15 mars et 6 et 7 avril 2010, ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 18 janvier et du 3 février 2010.

**05 – Période de questions**

**10 – Réglementation**

10.01 Prendre acte du rapport de la greffière sur la procédure d'enregistrement tenue le 12 avril 2010 à l'égard du règlement suivant:

PC-2766: Règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 450 000\$ afin de pourvoir à l'achat d'un tracteur-souffleur.

Et noter qu'aucune personne habile à voter n'a demandé qu'un référendum soit tenu à l'égard de ces règlements.

10.02 Adopter un premier projet de règlement modifiant le règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire sur les règles relatives aux haies dans les zones résidentielles.

10.03 Adopter un premier projet de règlement modifiant le règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire relativement à la redivision du territoire des zones n<sup>os</sup> N345 et N331 sur la partie sud de l'avenue Avro.

10.04 Adopter un premier projet de règlement modifiant le règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin de créer des nouvelles distances minimales pour les piscines.

10.05 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 2, avenue Drayton, la construction d'un agrandissement ayant une marge avant de 4,57 m (15') au lieu de la marge minimale requise de 7,5 m (24,6') (A. King et G. Côté) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).

10.06 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 136, avenue Hastings l'agrandissement du deuxième étage d'un bâtiment non-conforme du fait qu'il empiète dans la marge arrière requise de 7,5 m (24,6'), lequel aura pour effet d'augmenter la superficie, le volume et la hauteur de l'empiètement existant (H. Jones et R. Alexander) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).

10.07 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 2501, autoroute Transcanadienne, l'installation d'un épurateur thermique régénératif dans la marge latérale au lieu de la marge arrière (Produits de Bâtiment Gentek Limitée) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).

### **30 – Contrat**

- 30.01 Octroyer un contrat de 43 439,94\$ pour la fourniture et la livraison d'une camionnette neuve, Chevrolet ou GMC 2500HD – SLE, 2010, à la société «Denis Breton Chevrolet Buick GMC Itée.» (appel d'offres IT100007).

### **50 – Ressources humaines**

- 50.01 Approuver la Politique à l'occasion de l'hospitalisation d'un employé ou du décès d'un employé ou d'un membre de sa famille.
- 50.02 Approuver la lettre d'entente modifiant la «Convention collective de travail des personnes salariées cols bleus de la Ville de Pointe-Claire (SFCP 301)».

### **60 – Varia**

- 60.01 Autoriser le directeur du Service de l'ingénierie et du traitement de l'eau à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire, les demandes de travaux d'éclairage des voies publiques incluant l'éclairage de rue, de sentiers et de feux de circulation à Hydro-Québec pour l'année 2010.

### **70 – Levée de la séance**